



Est ce que l employeur est dans son droit

Par reglisse12

Bonjour

je suis en arret de travail pour maladie et mon employeur m envoie un arreté de mise en congé en me disant que comme je n ai moins de 4 mois d ancienneté je ne percevrai aucun traitement.

Alors que cela fait deja 6 mois que je travaille pour eux .J ai signé la premiere fois des cdd de remplacements et le dernier date de juillet 2019 mais il est pour un an.C est la fonction territoriale.Sont ils dans leur droit?En vous remerciant.